



Ne perdez plus la trace de vos vaccins et obtenez des recommandations personnalisées

1 - Créez votre carnet de vaccination numérique en quelques secondes, c'est gratuit

Scannez le QR-code ou rendez-vous sur <https://cvn.mesvaccins.net>. Une fois le compte créé, vous pourrez gérer tous les carnets de votre famille, simplement, sur ordinateur de bureau comme sur appareils mobiles.



2 - Saisissez votre historique vaccinal et votre profil santé

Quelques minutes de saisie suffisent pour conserver indéfiniment vos précieuses données.

3 - Partagez-le avec votre médecin

Dans l'application, choisissez de partager les carnets de votre choix avec votre médecin. Lors de votre prochaine consultation, faites valider les actes vaccinaux en présentant votre carnet de vaccination "papier" pour authentifier les actes. Vous pouvez également partager votre carnet avec votre pharmacien, infirmier et sage-femme.

Ici, on valide vos carnets de vaccination numériques

6 raisons d'utiliser le Carnet de Vaccination Numérique

1 Vous restez à jour de vos vaccins, tout au long de votre vie

- Votre état de santé, vos conditions de travail changent ? Votre CVN vous recommande les bons vaccins à faire.
- Les recommandations sont rédigées et mises à jour par des experts indépendants.

2 Votre carnet est sécurisé

- Vous êtes maître de votre carnet et libre de le supprimer à tout moment.
- Vos informations sont sécurisées en France chez un hébergeur certifié de données de santé (OVH).

3 Vous disposez d'un carnet agréé et partagé

- Vous pouvez créer vous-même votre CVN.
- Vous pouvez le partager avec des professionnels de santé : médecins, pharmaciens, infirmiers ou sages-femmes.

4 Il est disponible 24h/24, accessible de partout

- Contrairement au carnet « papier », le CVN ne peut pas être perdu.
- Vous recevez les rappels vaccinaux par email.
- Vous pouvez aussi le consulter depuis votre smartphone ou une tablette.

5 Vous bénéficiez de conseils indépendants

- Le CVN est géré par une association à but non lucratif, reconnue par les autorités de santé et indépendante des laboratoires pharmaceutiques.

6 Enfin, il est totalement gratuit !

- Le CVN est financé par les professionnels et les autorités de santé.
- Il a été développé dans une démarche de santé publique.

